

# Déchets : la Capa et le Syvadec unissent leurs moyens

**E**n 2005, à la suite de l'adoption du Piedma (Plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés), les principales collectivités de l'île en charge du traitement des déchets ménagers se sont regroupées au sein d'un syndicat d'études et de préfiguration dans le but de préciser les orientations et la mise en œuvre du Plan interdépartemental.

L'opérationnalité de ces orientations a été conduite par deux entités distinctes : le Syvadec, regroupant 232 communes au niveau régional, et la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (Capa) qui regroupe Ajaccio et neuf communes.

## Protection de l'environnement

Malgré les difficultés inhérentes à cette problématique, la Corse a obtenu globalement des résultats significatifs sur le plan de la protection de l'environnement, du traitement des déchets et du recyclage dans un cadre concerté.

Toutefois, la mise en révision du Plan interdépartemental, dont l'enquête publique interviendra d'ici le début 2013 et



**Le conseil communautaire s'est réuni jeudi soir et a adopté à l'unanimité, la charte unissant la Capa au Syvadec, pour le traitement des déchets.**

(Photo Michel Luccioni)

les objectifs réglementaires nouveaux fixés par les lois Grenelle 1 et 2 impliquent une concertation plus étroite entre tous les acteurs publics exerçant la compétence déchets.

Réduction des déchets à la source, tri, valorisation, traitement, maîtrise des coûts, sont des objectifs largement partagés qui doivent trouver, au niveau régional, une déclinaison commune plus performante.

Aussi, il est désormais possible et souhaitable d'engager une nouvelle dynamique comportant une première phase de coopération équilibrée entre les deux organismes.

## Actions communes

De fait, jeudi soir, les élus de la Capa, réunis en conseil communautaire ont adopté à l'unanimité la charte avec le Syvadec que préside François Tatti.

Rappelons qu'actuellement les deux collectivités ont chacune signé un programme de prévention et développent leurs propres actions sur leurs territoires respectifs dans le but de faire changer les comportements des consommateurs.

Des actions communes sont donc à définir et à arrêter afin de détourner un maximum de déchets du flux des déchets mé-

nagers. Les cibles suivantes sont identifiées : grande distribution (zone de déseballage, diminution des prospectus, stop pub), gros producteurs de déchets fermentescibles (restauration scolaire), ménages (collecte sélective des textiles, et des piles, orienter les actes d'achats, participation à des manifestations événementielles, compostage), des restaurateurs (bacs à graisse, label table verte).

C'est dans les jours prochains que le président de la Capa, Simon Renucci et François Tatti, président du Syvadec, signeront officiellement cette charte.